

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Les élèves qui ont envie de pratiquer une activité sportive en plus des cours obligatoires d'EPS peuvent adhérer à **l'Association Sportive scolaire (AS)** de l'EREA.

L'association sportive **participe à l'animation de la vie scolaire et à la réussite des élèves.**

Elle propose aux élèves **la pratique d'un ou de plusieurs sports chaque semaine**, tout au long de l'année, à raison de 3 heures (tout particulièrement le mercredi après-midi). Le sport scolaire est complémentaire des enseignements d'EPS.

L'implication des élèves dans la vie de l'association sportive et dans l'organisation des rencontres et des compétitions est particulièrement encouragée. Elle vise à les **responsabiliser, à favoriser leur autonomie et leur prise d'initiative.**

Adhésion

La cotisation pour l'année scolaire s'élève à 5€